

*Date de dépôt : 27 juin 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Mahrer : L'Ecole de culture générale Ella-Maillart : risque d'implosion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 15 mai 2011, le déclassement du périmètre Cherpines-Charrotons a été accepté par une majorité des votants.*

*Le cahier des charges du plan directeur de quartier mentionne « Ecole de culture générale – procédure accélérée, rentrée 2013 ».*

*A l'évidence, le manque d'anticipation et de vision à moyen et long terme quant à la planification des bâtiments scolaires se confirme et la promesse d'une nouvelle école de culture générale sur le site des Cherpines ne sera pas tenue.*

*C'est précisément pour éviter de travailler dans l'urgence et sans vision à long terme, que des députés de la commission des travaux ont déposé, en mars 2011, la motion M 2001, restée sans réponse à ce jour.*

*L'Ecole de culture générale Ella-Maillart a été ouverte en 2008 dans un bâtiment provisoire à Plan-les-Ouates. A l'époque, les autorités promettaient un bâtiment scolaire définitif qui serait construit sur le site des Cherpines en 2012 ou 2013. L'ouverture d'une nouvelle ECG ne pouvait attendre au vu du succès de cette filière et la création d'une école dans la zone de Genève sud répondait à un réel besoin.*

*Or, entre 2008 et 2012, les effectifs de l'ECG Ella-Maillart ont explosé – ce qui confirme le succès de la filière et la nécessité de son implantation dans cette région – obligeant l'école à se déployer sur plusieurs sites et à utiliser les salles d'autres écoles. Pour faire face à cet afflux, l'ECG Ella-Maillart a*

dû trouver des solutions d'urgence et les cours sont actuellement dispensés dans pas moins de 7 bâtiments différents dont certains sont distants de plusieurs kilomètres.

Cette situation pose de graves problèmes. Premièrement, le fait que les élèves soient sans école fixe (sans site unitaire) ne leur permet pas de s'identifier à leur école. Ensuite, certains élèves – notamment en art et en sciences – ne bénéficient pas des mêmes conditions d'études que leurs camarades des autres ECG et certains pans du plan d'étude de chimie ont purement et simplement dû être supprimés. Notons encore que les élèves d'art ne peuvent pas choisir toutes les options. Finalement, les élèves de 2<sup>ème</sup> année n'ont pas accès à une bibliothèque, ce qui rend impossible les travaux de recherche. De plus, ces élèves sont isolés sur le site de Carouge et ne côtoient jamais leurs camarades de 1<sup>ère</sup> et de 3<sup>ème</sup> année qui se trouvent à Plan-les-Ouates. En conclusion, tous ces problèmes créent une inégalité de traitement évidente entre les élèves d' Ella-Maillart et les élèves des deux autres ECG.

A la rentrée 2013, la situation deviendra encore plus précaire du fait que l'Ecole de Commerce Aimée Stitelmann et le Collège De Staël se verront obligés de récupérer les nombreux locaux jusqu'ici mis à disposition de l'ECG Ella-Maillart. De plus, les projections concernant les effectifs annoncent une hausse continue de ces derniers pour les années à venir.

Comme on pourra aisément le déduire de ce qui précède, les solutions provisoires trouvées sous la pression des événements ne sont ni durables ni satisfaisantes. Or, il n'est pas envisageable de construire de nouveaux pavillons provisoires ni possible de loger les élèves d'Ella-Maillart dans des écoles éloignées. Les élèves et les enseignants de l'ECG Ella-Maillart ne peuvent ainsi continuer à être indéfiniment des migrants traités en parents pauvres par le DIP.

**Ma question est la suivante :**

**Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour faire en sorte que l'ensemble des élèves soit regroupé sur un seul site et que des conditions d'enseignement et d'étude équivalentes à celles des autres ECG soient assurées aux élèves d'Ella-Maillart ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme développé dans la réponse à l'IUE 1437, les prévisions d'effectifs d'élèves ont conduit, en 2001, le Conseil d'Etat à décider la construction de deux cycles d'orientation et deux bâtiments destinés à l'enseignement post-obligatoire. Ces prévisions se sont confirmées. Les deux cycles d'orientation ont été construits ainsi que l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann. Il n'en est rien, malheureusement, du bâtiment toujours prévu à Fontenex. Une école de commerce devrait enfin y voir le jour en 2017 et améliorer la situation dans l'enseignement post-obligatoire pris dans son ensemble.

Les raisons de ce retard ne sont pas dues à un manque d'anticipation de l'Etat, mais aux difficultés rencontrées dans l'avancement de ce dossier complexe. Les mêmes difficultés sont constatées en vue de la réalisation d'un bâtiment neuf dans le périmètre des Cherpines. Cette construction doit s'accompagner du développement du site et des infrastructures, l'école ne peut pas s'ériger seule au milieu de la zone agricole. Aux problèmes liés à la réalisation de ces projets s'est ajouté le fort attrait exercé par l'Ecole de culture générale (ECG). Depuis 2004, ce succès est dû, d'une part, à l'application de la nouvelle réglementation sur les ECG qui confirme leur rôle de troisième voie de formation, clairement identifiée entre la voie gymnasiale et la voie professionnelle et, d'autre part, à la possibilité récente d'obtenir une maturité spécialisée qui ouvre l'accès aux formations correspondantes de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social. De plus, les maturités délivrées par les ECG genevoises ont été reconnues sur le plan fédéral.

Comme expliqué, aussi, dans la réponse à l'IUE 1437, cette situation a conduit le département de l'instruction publique, de la culture et du sport à envisager la cohabitation provisoire d'élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire dans un même établissement. C'est ainsi que si le cycle d'orientation de Drize devait accueillir, aussi, des élèves de l'ECG Ella-Maillart, ces derniers pourraient poursuivre leurs études sur deux sites uniquement et bénéficier de locaux complémentaires tels que la bibliothèque, l'auditoire et des salles de sciences.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER